



Problème avec la société HLM . Aidez moi s'il vous plait!!!

Par **calista**, le **07/03/2016** à **10:24**

Bonjour,

Je vis en appartement d'une société HLM. En juillet 2015, au matin, en sortant de chez moi, je me suis aperçu qu'il y avait plein d'eau au sol qui sortait du placard de ma chaudière. J'ai tout de suite appelé la société de dépannage (qui travail avec le groupe HLM) et LA Société, dans la foulée. Un réparateur est venu dans la matinée mais n'a rien pu faire car s'il avait changé la pièce elle n'aurait tenu que 2 ou 3 jours, il fallait poser un réducteur de pression avant de changer la soupape de sécurité et que ce n'était pas de son ressort, il n'est pas plombier. J'ai rappeler la société hlm et les échanges téléphoniques avec la société de dépannage et les hlm ont duré du 13 juillet 2015 au 07 octobre 2015, jour ou cette fameuse panne a enfin été réparée correctement.

Maintenant voilà mon problème : j'ai reçu un courrier de Véolia me disant que ma consommation d'eau avait doublé de volume (285 m3). Je n'ai jamais atteint une telle consommation, ce dépassement est dû à la fuite d'eau de cet été qui a duré en longueur pour être réparée, ce n'est pas de ma faute car j'ai agi rapidement. J'ai vu avec la société des hlm, eux me dise que c'est la faute de la société de dépannage car ils n'ont pas agi rapidement, ils se renvoient la balle. Le problème est que Véolia va me prélever une grosse somme d'argent et qu'ils m'ont fait une réévaluation de ma consommation d'eau et qu'il me faudra payer. J'ai tout les papiers qui attestent et font preuve de ma bonne foi.
Que dois je faire ?

Je vous remercie de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Calista.